

Förderprogramme für Mobilitätsmanagement in Unternehmen „Mobilität im Fokus“ in Bern und „mobiclick“ in Biel

Im Rahmen des nationalen Programms „Mobilitätsmanagement in Unternehmen“ 2008-2012 von EnergieSchweiz für Gemeinden setzen sich interessierte Gemeinden und Organisationen für eine nachhaltige Mobilität in den ansässigen Unternehmen ein. Die **Energiestädte Bern und Köniz** engagieren sich seit 2007 als Projektpartner dieses Programms. Am 14.09.2010 trafen sich ca. 30 Unternehmensvertreter beider Gemeinden beim 2. Mobilitätsforum. Nachdem in der ersten Phase 2007/2008 13 Betriebe das kostenlose Beratungsangebot des Programms „Mobilität im Fokus“ genutzt hatten, wurde 2010 die zweite Erstberatungs-Staffel lanciert. In der **Agglomeration Biel** bieten sechs Gemeinden mit dem Programm „mobiclick“ eine Anlaufstelle für sämtliche Mobilitätsfragen und setzen Projekte zur Förderung der nachhaltigen Mobilität um. Die gleichnamige Internetplattform dient als zentrales Element der Kommunikation und Vernetzung. Im Rahmen eines Mobilitätsapéros am 02.09.2010 erhielten ca. 25 FirmenvertreterInnen der Region alle wichtigen Informationen über das betriebliche Mobilitätsmanagement. (Sprachen: de, fr)

Weitere Informationen:

Programm „Mobilitätsmanagement in Unternehmen“ 2008-2012

www.energiestadt.ch

Stadt und Agglomeration Biel: Programm „mobiclick“

www.mobiclick.ch/de

Stadt Bern: Programm „Mobilität im Fokus“

www.bern.ch/leben_in_bern/sicherheit/umweltschutz/mobilitaet/mobilitaetsforum

Programme de promotion de la gestion de la mobilité en entreprise «Mobilität im Fokus» à Berne et «mobiclick» à Bienne

Le programme national «gestion de la mobilité dans les entreprises» 2008-2012 de SuisseEnergie pour les communes propose aux communes et organisations intéressées de s'engager en faveur d'une mobilité durable dans les entreprises. Les **cités de l'énergie Berne et Köniz** sont partenaires du programme depuis 2007. Le 14.09.2010, environ 30 représentants d'entreprises des deux communes se sont rencontrés lors du 2^{ème} forum mobilité. Suite aux 13 entreprises et administrations ayant profité d'un conseil mobilité gratuit durant la phase 2007/08 du programme «Mobilität im Fokus», une deuxième vague de conseils a été lancée début 2010. Avec leur programme «mobiclick», six communes de l'**agglomération de Bienne** offrent un guichet d'information pour toutes les questions de mobilité et mettent en place des projets de promotion de la mobilité durable. La plate-forme internet du même nom constitue un élément central de communication et de mise en réseau. Lors d'un apéro mobilité le 02.09.2010, environ 25 entrepreneurs de la région ont été informés des enjeux et possibilités de gestion de la mobilité en entreprise. (langue: français et allemand)

Pour plus d'informations:

Programme „gestion de la mobilité dans les entreprises“ 2008-2012

www.citedelenergie.ch

Ville et agglomération de Bienne: programme „mobiclick“

www.mobiclick.ch/fr

Berne: programme „Mobilität im Fokus“ (en allemand)

www.bern.ch/leben_in_bern/sicherheit/umweltschutz/mobilitaet/mobilitaetsforum

01.10.2010

„Gestion de la mobilité dans les entreprises“ Bulletin d'information du 16 septembre 2009

1.	Participer au programme „gestion de la mobilité dans les entreprises“	2
2.	« La mobilité virtuelle » : offre exclusive	3
3.	Evaluation des résultats de la campagne 2005-2008.....	4
4.	News et manifestations.....	5

Chers partenaires de projet, chers intéressés,

En mai dernier, Michael Kaufmann, vice-directeur de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et directeur du programme SuisseEnergie ouvrait le 2^e Salon national de la mobilité de Neuchâtel consacré au thème de la gestion de la mobilité dans les entreprises. L'OFEN considère le thème de la gestion de la mobilité comme un élément fondamental d'une stratégie de mobilité durable et évalue le potentiel de réduction à 10% au regard de l'efficacité énergétique. En adoptant un comportement de conduite EcoDrive et une gestion de flotte de véhicules consciencieuse, ce potentiel se situe entre 10 et 15% ; en influençant l'achat de véhicules propres, l'impact peut atteindre 20 à 50%. Le potentiel significatif de la mobilité virtuelle a été également abordé par les représentants des entreprises Swisscom et Microsoft. L'utilisation des nouvelles technologies de communication nécessite une nouvelle orientation au sein des entreprises et constitue un challenge culturel.

Sur le thème de la mobilité virtuelle, la direction du programme « Gestion de la mobilité dans les entreprises » propose à tous les acteurs intéressés une séance d'approfondissement. Notez bien les dates afin de pouvoir assister à une des sessions à Berne ou à Lausanne. Vous trouvez l'invitation et le programme en pièce jointe.

Suite à la campagne 2005-2008, un contrôle des résultats a été effectué. Ce bulletin est aussi l'occasion de remercier sincèrement tous les partenaires pour le travail fourni pour le relevé des résultats. Notre équipe d'évaluateurs expérimentés Gabriel Caduff et Roberto de Tommasi ont évalué les résultats et les ont commentés dans un rapport. Vous pouvez télécharger ce rapport sur www.energiestadt.ch / Gestion de la mobilité dans les entreprises – Programme 2008-2012. L'agréable surprise issue de ces résultats est le potentiel du transfert modal (de la voiture particulière vers une mobilité douce) qui atteint une valeur clairement supérieure à celle issue de l'évaluation de la phase pilote en 2004. La valeur est passée de 15 à 22%. Ainsi, la gestion de la mobilité contribue de manière significative à soulager le trafic automobile.

Le 4 novembre 2009, à l'occasion du prochain séminaire d'échanges d'expériences, nous sommes tous invités par la principauté du Liechtenstein (séance en allemand) à Vaduz, où nous serons accueillis par le ministre des transports et adjoint au chef du gouvernement, Dr. Martin Meyer. Nous évoquerons lors de cette séance le programme d'agglomération et la gestion de la mobilité dans les entreprises, le thème de la gestion du transport de marchandises sera également abordé. Nous espérons croiser nombreux d'entre vous dans le *petit pays*, inscrivez-vous avant le 26 octobre.

Je vous remercie pour votre travail et votre collaboration. Je me tiens entièrement à votre disposition pour tout renseignement.

Avec mes cordiales salutations
Monika Tschannen-Süess, directrice du projet

1. Participer au programme „gestion de la mobilité dans les entreprises“

Suite au bilan satisfaisant de la campagne 2005-2008, le thème de la gestion de la mobilité dans les entreprises se poursuit au sein de SuisseEnergie pour les communes à travers le programme 2008-2012. Pour atteindre de meilleurs résultats et augmenter l'impact, tous les porteurs de projet intéressés sont invités à déposer des demandes de participation.

Les demandes de participation doivent être envoyées sous forme électronique pour les délais suivants :

15 octobre 2009 **28 février 2010** **31 mai 2010** **30 septembre 2010**

Retrouvez en ligne la liste des éléments à fournir dans votre dossier dans la check-list.

Les demandes de participation des porteurs de projet suivants ont déjà été approuvées :

Poursuite de partenariat:

- St Gallen (2 entreprises)
- Herisau (2 entreprises)
- Zürich (15 entreprises)
- Thun (3 entreprises)
- Baden (5 entreprises)
- Nyon (3 entreprises)

Nouveaux partenaires:

- SuisseEnergie pour les communes (16 administrations)
- L'association de communes glow (Glatttal) (5 entreprises)

Qui peut participer?

Les communes, associations de communes et groupements associatifs, qui proposent un programme pluriannuel et envisagent d'introduire la gestion de la mobilité simultanément dans plusieurs entreprises du territoire, sont invités à participer au programme de SuisseEnergie pour les communes. Le cahier des charges indiquent les obligations des porteurs de projet ainsi que le programme de soutien.

Marche à suivre pour les porteurs de projet de la phase pilote et la campagne 2005-2008

Les partenaires de la phase pilote et de la campagne 2005-2008 reçoivent sur demande un nouveau contrat. Celui-ci se base sur le nouveau concept du partenaire remis à la direction du programme. La check-list proposée par la direction du programme est un outil d'aide à la rédaction de ce concept. Les points suivants doivent être particulièrement pris en considération :

- Procédé d'acquisition – comment inciter de nouvelles entreprises ?
- Nombre d'entreprises attendues, intégrant une gestion de la mobilité (y compris l'administration et les entreprises de la commune)
- Budget et durée du projet avec justificatifs des prestations fournies par l'intéressé
- Quels sont les experts impliqués et quelles sont leurs qualifications

Les partenaires de la phase pilote et de la campagne ne peuvent prétendre une nouvelle fois à la contribution de départ, la facturation pour les nouvelles entreprises acquises est basée en revanche sur le montant des nouvelles contributions.

Marche à suivre pour les nouveaux partenaires

Les nouveaux partenaires de projet intéressés sont invités à rédiger un concept sur plusieurs années, à définir des objectifs et leurs partenaires locaux/régionaux et doivent déposer leur projet auprès de la direction du programme de SuisseEnergie pour les communes. Le concept et le cahier des charges du programme „gestion de la mobilité dans les entreprises“ constituent les documents de référence et détaillent le règlement du programme. Les mentions importantes à intégrer sont reportées dans la check-list (cf. site internet).

Les demandes de participation sont validées lors des réunions de la commission de la direction du programme. S'ensuit la conclusion d'un contrat entre le porteur de projet et SuisseEnergie pour les communes. La contribution de départ de Fr 5'000.- est exigible, dès qu'une entreprise formule par écrit son engagement officiel sur plusieurs années. Les contributions pour les entreprises, qui ont mis en place une gestion de la mobilité sont à facturer selon les règles définies dans le cahier des charges. Le porteur de projet informe la direction du programme en fin d'année sur l'état de mise en œuvre.

Retrouvez **le concept et le cahier des charges** ainsi que les autres documents du programme „Gestion de la mobilité dans les entreprises“ (check-list, outil d'analyse et d'évaluation) sur www.citedelenergie.ch / colonne de droite : Programme 08-12

Gestion de la mobilité dans l'administration

Certaines communes n'ont pas de grosses entreprises sur leur territoire ou ne peuvent collaborer avec elles. Ces communes ont alors la possibilité de mettre en œuvre une gestion de la mobilité dans leur propre administration. Elles aussi profitent des offres du programme, sont invitées aux séminaires d'échanges d'expériences et obtiennent une prime de réussite de 2'000.- CHF à la remise de leurs résultats. Plus d'informations et formulaire d'inscription sur www.citedelenergie.ch

Retrouvez **le guide pratique et le programme de soutien** ainsi que les autres documents de la campagne „Gestion de la mobilité dans l'administration“ (liste d'experts, outil d'analyse et d'évaluation) sur www.citedelenergie.ch / colonne de droite

2. La mobilité virtuelle : offre exclusive

Lors du Salon de la mobilité, les 15 et 16 mai derniers à Neuchâtel, le thème de la « mobilité virtuelle » a été abordée. Afin de mieux connaître ce thème, l'entreprise Swisscom propose aux conseillers en mobilité et énergie, ainsi qu'à tous les acteurs du programme « Gestion de la mobilité dans les entreprises » une séance d'approfondissement sur les thèmes suivants :

- Potentiel de la mobilité virtuelle
- Informations sur les produits actuellement disponibles
- Gestion de partenariat pour les conseillers et les entreprises

Les conseillers aux entreprises et l'ensemble des acteurs du domaine de la mobilité peuvent découvrir le potentiel et les possibilités liés à la mobilité virtuelle sans pour autant devoir connaître en détail les évolutions de chacun des produits.

Retrouvez l'invitation et le programme en pièce jointe.

Vous pouvez noter les rendez-vous suivants :

Session en allemand :

- Berne, 16 octobre, Genfergasse 14 (beim Bollwerk), 14h15 – 16h15
- Berne, 2 décembre, Müllerstrasse 16, 14h15 – 16h15

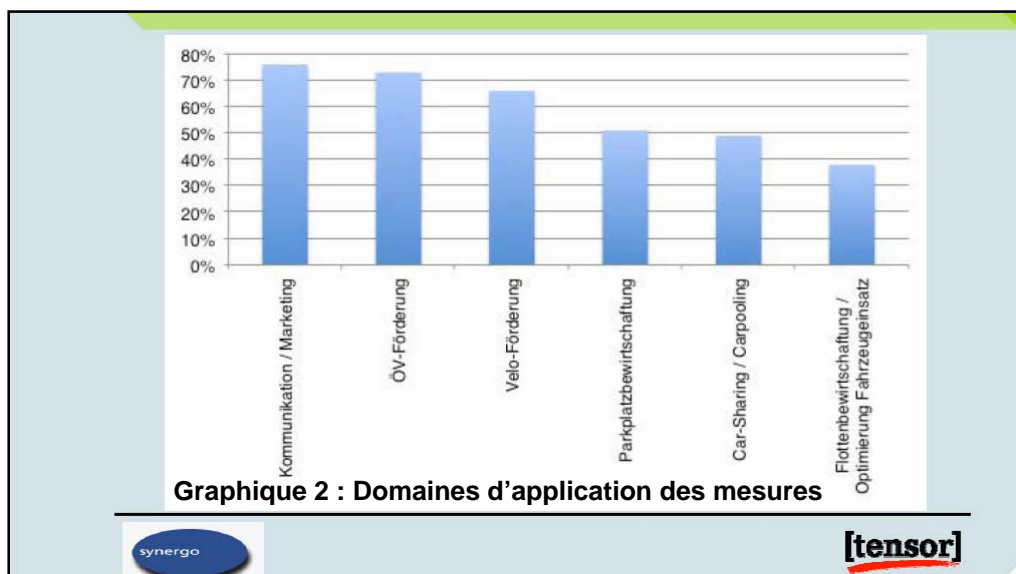
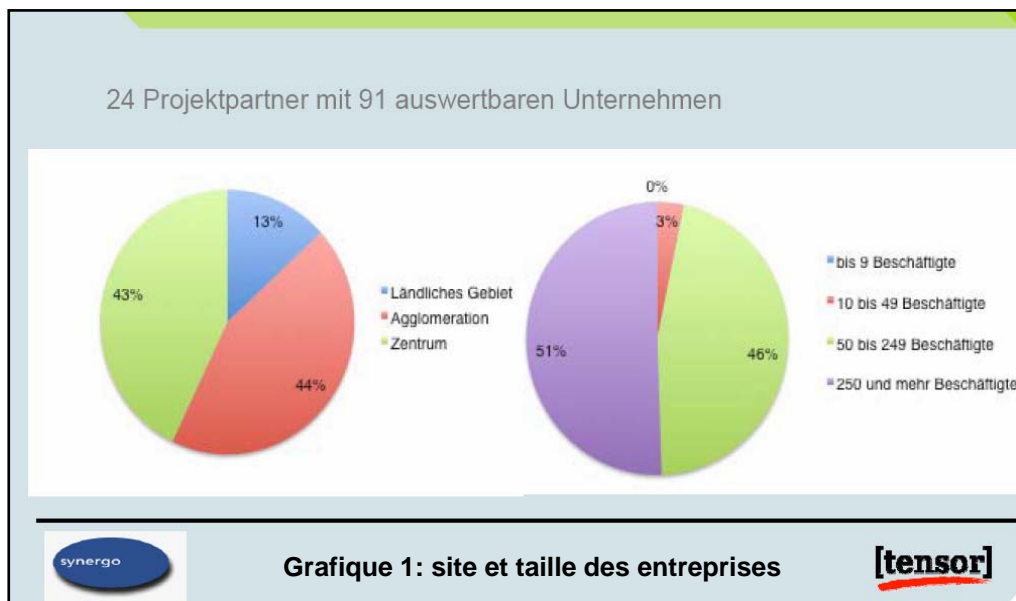
Session en français :

- Lausanne, 3 décembre 2009, avenue des Bergières, 14h15-16h15

3. Evaluation des résultats de la campagne 2005-2008

Le contrôle des résultats de la campagne 2005-2008 avait pour objectif d'analyser et d'évaluer - sur la base du modèle de simulation SVI - les impacts des mesures choisies par les 91 entreprises dans le cadre de leur gestion de la mobilité. Une majorité des mesures (84%) concerne l'amélioration des déplacements pendulaires. Les déplacements de service et professionnels sont le second motif de déplacement visé par les mesures mises en places ainsi que le trafic des visiteurs. Le trafic de marchandises quant à lui est très rarement abordé.

Les graphiques suivants illustrent les principaux résultats :



Résultats prévisionnels (basés sur le modèle de simulation SVI) :

- Le potentiel de réduction de la voiture particulière se situe - en valeur absolue - à 22%. Il est ainsi plus élevé que suite aux résultats de l'évaluation de la phase pilote en 2004.
- Une réduction des émissions de CO₂ à hauteur de 330 tonnes par an et par entreprise est atteinte.
- Chaque tonne de CO₂ en moins coûte 230 CHF.

Recommandations des auteurs du rapport, Dr. Gabriel Caduff et Roberto de Tommasi :

1. Continuer à encourager les systèmes de gestion de mobilité. Les systèmes de gestion de mobilité ont des répercussions significatives mais sont des instruments relativement coûteux dans la lutte contre le changement climatique. La réduction de la part des voitures particulières conduit également à la réduction des dommages collatéraux liés au trafic (à comparer avec les coûts externes du transport).
2. Améliorer les connaissances en matière de système de management et augmenter ainsi l'efficacité
3. Améliorer les données de références pour mieux évaluer les répercussions, répertorier les mesures et les impacts de la façon la plus détaillée possible
4. Intégrer d'avantage le trafic de marchandises dans le système de gestion de mobilité ; les responsables du secteur logistique doivent pour cela être d'avantage impliqués dans les équipes de projet de gestion de la mobilité.

Retrouvez le rapport détaillé sur le site dans la page consacrée au programme.

4. News et manifestations

En Suisse

En mars 2009, quelques 19 demandes portant sur des idées et des modèles de mobilité innovants ont été déposées auprès du **centre de services pour une mobilité innovatrice du DETEC** au terme du quatrième délai de remise des dossiers. Le centre de services a décidé d'accorder son soutien aux projets suivants : <http://www.are.admin.ch/dienstleistungen/00908/03175/index.html?lang=fr>

Les plates-formes internet **Mobilservice** et **profit** proposent aux communes et aux entreprises des actualités et des exemples de bonnes pratiques autour du thème de la mobilité durable. En décembre, les cas pratiques des entreprises de l'étude SVI « Gestion de la mobilité dans les entreprises – motifs et efficacité » seront mis en ligne sur www.mobilservice.ch. Le site www.profit.ch/fr/ apportent aux entreprises un lot d'informations sur les thèmes liés à l'énergie. Un conseil : Abonnez-vous à la newsletter afin de connaître automatiquement les dernières actualités.

Prix Vélo 2010 : PRO VELO Suisse recherche des aménagements cyclables exemplaires : infrastructures de stationnement accueillantes, confortables et sécurisées, cheminements cyclables attrayants et sûrs, signalisation optimale des itinéraires vélos ou offres innovantes pour le transport de la petite reine,... Dans le cadre du « Prix Vélo Infrastructures », PRO VELO Suisse recueille, évalue et récompense les infrastructures cyclistes d'avenir. Le prix vélo est ouvert à un large public ; les bons exemples pouvant faire école. Tous les détails sur les conditions de participation sur www.prixvelo.ch

Gestion de la mobilité avec le sanu | formation pour le développement durable

Le sanu propose les formations suivantes :

- Sanfte Mobilität in Tourismus: 23 septembre 2009
- Gestion de la mobilité | Approches et solutions pour entreprises et administrations : 8-9 octobre 2009 | 13 novembre 2009 | 29 janvier 2010

Plus d'informations sur: <http://sanu.ch/html/angebot08/aktuelle-fr.cfm>

En Europe

Le projet européen **MAX** (Successfull Travel Awareness Campaigns & Mobility Management Strategies) s'achève fin octobre. Séparés en quatre modules thématiques, divers aspects de la gestion de la mobilité ont été abordés par un consortium composé de 25 institutions de toute l'Europe. L'entreprise, synergo, Mobilität – Politik – Raum à Zürich est le partenaire suisse du projet MAX. La conférence de clôture du projet a lieu les 15 et 16 septembre à Cracovie en Pologne. Toutes les informations sur le projet sont à retrouver sur www.max-success.eu.

Pour plus de détails, vous pouvez contacter R. De Tommasi, synergo, Zürich (detommasi@synergo.ch).

L'édition 2010 de la **conférence européenne sur la gestion de la mobilité (ECOMM)** intitulée « Moving people – Bridging spaces » se tiendra du 5 au 7 mai 2010 à Graz en Autriche. Pour plus d'informations sur l'appel à contributions (lancé en automne 2009) et sur le programme, consultez le site www.epomm.org.

Roberto De Tommasi (membre du comité international du programme ECOMM), synergo à Zürich est à votre disposition pour tout renseignement. E-mail: detommasi@synergo.ch Tel.: 043 960 77 33

La conférence annuelle du forum **CIVITAS** a lieu à Cracovie en Pologne du 19 au 21 octobre et abordera les thèmes de « l'avenir de la mobilité urbaine » et « la suite de CIVITAS ». L'initiative CIVITAS soutient les villes pour la mise en place de systèmes de transport urbain de proximité, s'appuyant sur une gestion durable, sur le respect de l'environnement et sur l'efficacité énergétique. La conférence est l'occasion d'échanger des expériences et des points de vue avec des villes, des élus et des experts en mobilité. Le réseau CIVITAS Forum compte 155 villes d'Europe actives pour une mobilité urbaine durable. Inscription et programme provisoire sur www.civitas.eu/cms_forum09.

Le projet européen **LINK – Forum Européen sur l'Intermodalité du Transport des Passagers** – organise les 5 et 6 novembre prochains à Bucarest sa deuxième conférence européenne intitulée « Towards a better integration of long distance and local transport » qui se focalisera sur la question, comment l'intermodalité peut-elle contribuer à une meilleure accessibilité ainsi qu'à d'avantage d'efficacité et de durabilité à travers des offres de transport de proximité et de longue distance mieux intégrées.

Programme de la conférence et informations sur le projet LINK sur www.linkforum.eu (participation gratuite)

Tous les documents et les actualités sur le programme „gestion de la mobilité dans les entreprises“ et sur la campagne « Gestion de la mobilité dans les administrations » sont à consulter sur le site des Cités de l'énergie www.citedelenergie.ch.

Liens directs :

Informations sur le programme « **gestion de la mobilité en entreprise** » 2008 – 2012 sur:

http://www.citedelenergie.ch/joomla/index.php?option=com_content&task=view&id=471&Itemid=95&bg=home

Informations sur la campagne « gestion de la mobilité dans les administrations » sur :

http://www.citedelenergie.ch/joomla/index.php?option=com_content&task=view&id=482&Itemid=95&bg=home

Renseignements auprès de la direction du programme : m.tschannen@rundum-mobil.ch

octobre 2008

Programme pour la promotion de la gestion de la mobilité dans les entreprises

Concept

Document public pour partenaires et intéressés

Kurt Egger, Monika Tschannen, SuisseEnergie pour les communes
Hermann Scherrer, Domaine Mobilité, SuisseEnergie

SuisseEnergie pour les communes

c/o Nova Energie GmbH, Ruedimoosstrasse 4, 8356 Ettenhausen
Tel. xx41 (52) 368 08 08, Fax xx41 (52) 368 08 18
office.ettenhausen@novaenergie.ch

1 Situation initiale et potentiel

Suite à un projet pilote (2003/04), SuisseEnergie a lancé en 2005, en collaboration avec SuisseEnergie pour les communes, une campagne nationale sur le thème „gestion de la mobilité dans les entreprises“. 28 communes partenaires se sont engagées dans la campagne, ont construit, en grande partie à partir de leurs propres ressources, leur projet et ont collaboré de façon fructueuse avec les entreprises. La réussite du déroulement de la campagne avec 28 communes partenaires, ainsi que l'intérêt manifesté par d'autres communes d'agir dans ce domaine, ont convaincu les responsables de SuisseEnergie et de SuisseEnergie pour les communes de poursuivre la thématique „gestion de la mobilité dans les entreprises“ sous forme d'un programme s'étalant sur plusieurs années.

Le rapport intermédiaire de fin 2007 montre un engagement fort des partenaires d'un point de vue à la fois financier et personnel. 24 Cités de l'énergie, 3 autres communes intéressées et une fondation privée ont investi environ 2 millions de francs dans cette thématique et ont tous exprimé leur souhait de poursuivre leurs actions dans le domaine après 2008. Fin mai 2008, ce sont 113 entreprises qui étaient définitivement inscrites par les communes partenaires.

La campagne se termine en décembre 2008 par un relevé intermédiaire auprès de chaque entreprise participante et un pronostic de résultats doit être remis au premier trimestre 2009. Ces résultats sont calculés par les évaluateurs à l'aide d'indicateurs issus du modèle de l'étude du SVI (association suisse des ingénieurs en transports) (SVI 2004/045). Les premiers résultats des travaux en cours s'accordent avec les résultats de l'évaluation finale de la phase pilote¹ et les données internationales.

L'intérêt pour le programme ne vient pas uniquement des partenaires participant à la campagne, d'autres partenaires potentiels se sont manifestés spontanément auprès de la direction du projet. La direction du projet évalue pour les 4 prochaines années un potentiel de 15 nouveaux partenaires et l'acquisition de 30 entreprises par an.

Avec ses 40 millions de tonnes, le trafic est responsable d'environ 40% des émissions totales de CO₂ en Suisse. En admettant que l'on puisse à long terme persuader 500 entreprises d'appliquer un système de gestion de la mobilité, et que chaque entreprise mette en œuvre 5 mesures, les émissions de CO₂ pourraient être réduites d'environ 250'000 tonnes par année, ce qui correspond à une réduction des émissions de CO₂ dues au trafic de plus de 0.6% et constitue une contribution considérable à l'objectif fixé par le Protocole de Kyoto.

2 Objectifs et poursuite du programme

Le terme gestion de la mobilité est aussi utilisé dans les milieux spécialisés comme un terme global pour désigner les différentes mesures dites douces de promotion de la mobilité durable. Dans le présent concept, **la gestion de la mobilité est au contraire entendue comme une partie du système de management global dédiée spécifiquement à la mobilité** dans le même esprit et en s'appuyant sur les systèmes de management dans le domaine de la qualité (ISO9000) et de l'environnement (ISO14001).

A plus long terme, SuisseEnergie pour les communes aspire à ce que le thème de la gestion de la mobilité dans les entreprises, grâce à ses résultats convaincants et à des conditions de base appropriées, soit institutionnalisé à tous les niveaux (Etat, cantons, communes) sans subventions des pouvoirs publics. SuisseEnergie pour les communes peut prendre la tête de ce processus et agir en tant que catalyseur. Il faut institutionnaliser le thème de la gestion de la mobilité dans les entreprises au travers de stratégies pour la mobilité dans les cantons et les communes, par exemple en le faisant reconnaître comme instrument de planification adapté à tous les niveaux de procédure importants. Ainsi, on pourrait par ex. définir le montant des taxes de compensation pour les places de parc sur le domaine public et concevoir des modèles de circulation en fonction d'un plan de mobilité global existant, tester les effets d'avantages fiscaux et utiliser des synergies avec d'autres projets comme les centres de mobilité.

La poursuite de la campagne à travers ce programme devrait permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Motiver les partenaires actuels à continuer la collaboration et les activités mises en place avec les entreprises
- Acquérir 15 nouveaux partenaires et 120 nouvelles entreprises entre 2009 et 2012

¹ „gestion de la mobilité dans les entreprises – évaluation de la phase-pilote“, Sept. 2006, publication de l'OFEN (disponible en allemand uniquement)

- Organiser des ateliers d'échange d'expériences afin de comparer les processus et résultats pour pouvoir faire des recommandations sur des perspectives à long terme
- Mettre à disposition sur internet un instrumentarium avec outils d'analyse, guides, listes de contrôle et exemples de bonne pratique

En considérant les résultats obtenus jusqu'à maintenant, la campagne „gestion de la mobilité dans les entreprises“, qui prend fin en décembre 2008, se poursuit sous forme d'un programme sur plusieurs années proposant une offre permanente. Le modèle actuel a fait ses preuves et doit se poursuivre de façon similaire. Les éléments les plus importants sont :

- Les porteurs de projet sont les communes, les associations communales et autres groupements qui apportent leur propre contribution dans le cadre d'un programme de plusieurs années et qui projettent d'introduire la gestion de la mobilité simultanément dans plusieurs entreprises, regroupées selon des critères géographiques ou par branche, dans le cadre d'un même programme. Les porteurs de projet sont des parties contractantes de SuisseEnergie pour les communes.
- Le programme propose aux responsables de projet et aux conseillers et conseillères en gestion de la mobilité de participer à des séances d'échanges d'expériences et à des formations ciblées, notamment dans le domaine des systèmes de management standardisés et des principaux processus de management (en particulier les processus de contrôle et de définition d'objectifs).
- Le programme met à disposition tous les outils nécessaires à la communication et à la mise en oeuvre du projet et assure la coordination avec les autres responsable de projet et la stratégie de communication avec l'OFEN/SuisseEnergie.

Les facteurs de réussite du modèle de partenariat sont :

- Le partenaire (commune ou organisation) entretient une plate-forme permettant d'instaurer des contacts constructifs avec les entreprises.
- La commune soutient ce partenariat par des mesures politiques: réglementation du stationnement / processus de permis de construire / conditions dans le cadre d'un plan d'aménagement / concept de mobilité douce / offre des transports publics
- L'expérience de la campagne actuelle montre que les communes intègre de plus en plus les possibilités de la gestion de la mobilité dans la planification et dans l'approfondissement des thèmes en cours de développement. Si une planification intégrée est mise en place très tôt alors l'infrastructure peut déjà disposer de conditions de bases favorables à une gestion de la mobilité dans la gestion de l'entreprise (mise en place de site de car-sharing, infrastructures de location et de stationnement de vélo en réseau, liaison des chemins piétonniers, desserte en transports publics optimisée, etc.). De telles améliorations, entre autre, sont soutenues par le programme « gestion de la mobilité dans les entreprises ».
- Le programme permet de lier des demandes, la commune a un pouvoir de négociation renforcé face à des prestataires / des entreprises / à la région / au canton / au programme d'agglomération, etc. En même temps le travail de collaboration entre les entreprises est encouragé, ce qui renforce également son pouvoir de négociation face à la commune / aux entreprises de transport, etc.
- La collaboration avec les entreprises offre en retour à la commune la possibilité d'intervenir dans la planification (par ex. Possibilité d'influencer la planification des offres en mobilité douce / transports publics).
- Les Cités de l'énergie sont habitués à travailler sur des structures de projets en interne comme avec des conseillers extérieurs.
- La „gestion de la mobilité dans les entreprises“ est un élément important dans une stratégie de mobilité et s'engager sur cette thématique peut être un premier pas concret vers une stratégie globale d'une commune. Les communes partenaires sont tenus par la direction du programme de mettre en place des bons exemples au sein de l'administration.

3 Organisation et compétences

Les règles organisationnelles présentées ci-dessous garantissent que les objectifs susmentionnés seront atteints. Elles complètent les accords contractuels conclus séparément entre l'OFEN et SuisseEnergie pour les communes. Elles doivent en particulier mettre au clair les tâches, les responsabilités et les compétences dans la mise en oeuvre de la campagne (cf. Structure de l'organisation en annexe).

Les responsabilités et compétences sont définies comme suit :

SuisseEnergie pour les communes

Les accords contractuels sont du ressort de la direction de SuisseEnergie pour les communes. Son président a un statut de représentant dans l'organe stratégique, et nomme une personne responsable de la direction opérationnelle du programme

SuisseEnergie / OFEN

Les accords contractuels sont placés sous la responsabilité du domaine Mobilité de l'OFEN. Ce dernier nomme un représentant à l'organe stratégique ; ce représentant est en même temps responsable de la coordination interne de l'OFEN, et règle les décisions importantes avant tout avec le responsable de SuisseEnergie pour les communes de la section Collectivités publiques et Bâtiments.

Organe stratégique

SuisseEnergie pour les communes et SuisseEnergie désignent ensemble un organe stratégique et nomment un comité comme partie intégrante de cet organe. L'organe stratégique se compose de partenaires financiers ou contribuant d'une autre manière : cantons, AenEC, öbu, entreprises de transport, etc. Ses tâches sont les suivantes :

- Interaction et création de synergies entre les partenaires
- Multiplication et motivation dans le domaine concerné
- Soutien de la mise en œuvre dans leur propre domaine d'influence (par ex. Gestion de la mobilité dans l'administration, gestion de la mobilité dans les agglomérations).
- Soutien spécialisé des responsables opérationnels et stratégiques du projet

Le comité est responsable de la stratégie de mise en œuvre du programme « Gestion de la mobilité dans les entreprises ». Il se réunit quatre fois par an. Le comité est représenté par un délégué de l'Office fédéral de l'énergie et un délégué de SuisseEnergie pour les communes qui, d'un commun accord, peuvent compléter le comité avec d'autres personnes. La direction du projet chargée de la mise en œuvre opérationnelle a une voix consultative dans le comité. Les tâches du comité sont les suivantes :

- Planification stratégique et direction du programme, en liaison étroite avec les accords contractuels et les conditions de base stratégiques définies par l'OFEN et SuisseEnergie pour les communes; adaptations éventuelles au cahier des charges ou aux divergences par rapport aux accords contractuels
- Interaction avec les autres activités de l'OFEN et de SuisseEnergie pour les communes, en tenant compte avant tout des objectifs à long terme
- Soutien spécialisé des responsables opérationnels
- Choix de la combinaison des différents instruments, y compris sélection des instruments et autres moyens auxiliaires pour la planification et la mise en œuvre de la campagne, qui inclut, entre autre, la planification de la communication, les outils d'analyse, les guides et listes de contrôle, ainsi que l'évaluation. Le comité assiste la direction opérationnelle et décide de l'adjudication des tâches à des tiers
- Approbation des projets partiels (responsables de projet)
- Expertise et approbation du plan annuel et des rapports annuels et financiers
- Information et convocation de l'organe stratégique

Direction du projet

La direction opérationnelle du programme « Gestion de la mobilité dans les entreprises » est mandatée par SuisseEnergie pour les communes, en accord avec les responsables du projet à l'OFEN. Les tâches de la direction du projet sont les suivantes :

- Planification opérationnelle et mise en œuvre conformément aux accords contractuels

- Planification de la combinaison des différents instruments, avec planification à long terme de la communication et spécification des instruments pour obtenir l'approbation du comité
- Vérification des demandes et des offres, avec recommandations au comité
- Conclusion des contrats avec les porteurs de projet et les autres partenaires, après approbation par le comité
- Garantie de la mise en œuvre des tâches et des projets partiels conformément au contrat ; les porteurs de projet doivent porter une attention particulière au respect des directives du cahier des charges
- Suivi et soutien spécialisé, coordination des projets partiels
- Mise en œuvre du plan de communication, y compris planification de séances de formation dans le domaine des systèmes de gestion, planification de rencontres d'échange d'expériences, de réunions d'information et de spécialistes
- Rapport à l'égard du comité concernant des accords spécifiques avec certains partenaires de projet
- Elaboration du rapport annuel pour approbation par le comité
- Elaboration des plans annuels à l'attention du comité et de l'organe stratégique
- Contrôle de gestion, garantie de l'analyse d'impacts et du contrôle des résultats

4 Programme de mise en œuvre

SuisseEnergie pour les communes poursuit une double stratégie : d'une part, il faut motiver les communes et associations de communes à promouvoir activement la gestion de la mobilité auprès de leurs entreprises, et à en rassembler des exemples au niveau local pour créer une bonne situation de départ et une bonne base de données. D'autre part, SuisseEnergie pour les communes veut utiliser les résultats et exemples pratiques des rencontres d'information et d'échange d'expériences pour convaincre les cantons et les communes, sans oublier les organisations économiques, de créer des conditions de base efficaces à long terme.

Le cahier des charges des porteurs de projet est partie intégrante du concept et règle les droits et devoirs des partenaires du programme.

Les mesures suivantes sont prévues pour la mise en œuvre du programme :

Mesures	Délai
Information auprès des communes et des autres partenaires sur le programme „gestion de la mobilité dans les entreprises“ en montrant le lien avec la thématique „stratégies de mobilité“.	À partir d'oct. 08
Événement de clôture de la campagne 2005 – 2008 et lancement du programme „gestion de la mobilité dans les entreprises“ sur plusieurs années à l'occasion du Salon de la mobilité de Neuchâtel.	mai 2009
Organisation de rencontres d'échanges d'expériences en allemand et en français Les objectifs sont d'une part d'améliorer continuellement la mise en oeuvre du programme et ses effets et d'autre part d'informer sur le programme et sur ses outils - notamment en formant les partenaires à l'utilisation des outils d'analyse et d'évaluation afin d'apporter des preuves de l'impact à long terme – de présenter et de discuter sur les ambitions visées à long terme (par ex. en matière de stratégies de mobilité) et sur les conditions-cadres.	chaque année
Conventions avec les porteurs de projet	en permanence
Élaboration du rapport annuel et financier selon manuel du projet.	chaque année
Élaboration d'un plan annuel (y compris d'un plan de communication) selon manuel du projet	chaque année
Contrôle des résultats par des évaluateurs externes.	2010/11

5 Conditions de participation pour les porteurs de projet

Les porteurs de projet sont les communes, les associations communales et autres groupements qui apportent leur propre contribution dans le cadre d'un programme de plusieurs années et qui projettent d'introduire la gestion de la mobilité simultanément dans plusieurs entreprises, regroupées selon des critères géographiques ou par branche, dans le cadre d'un même programme. Les porteurs de projet sont des parties contractantes de SuisseEnergie pour les communes

Tâches des porteurs de projet (détails dans le cahier des charges)

- Planifier et mettre en oeuvre un programme de gestion de la mobilité sur la base du cahier des charges des porteurs de projet.

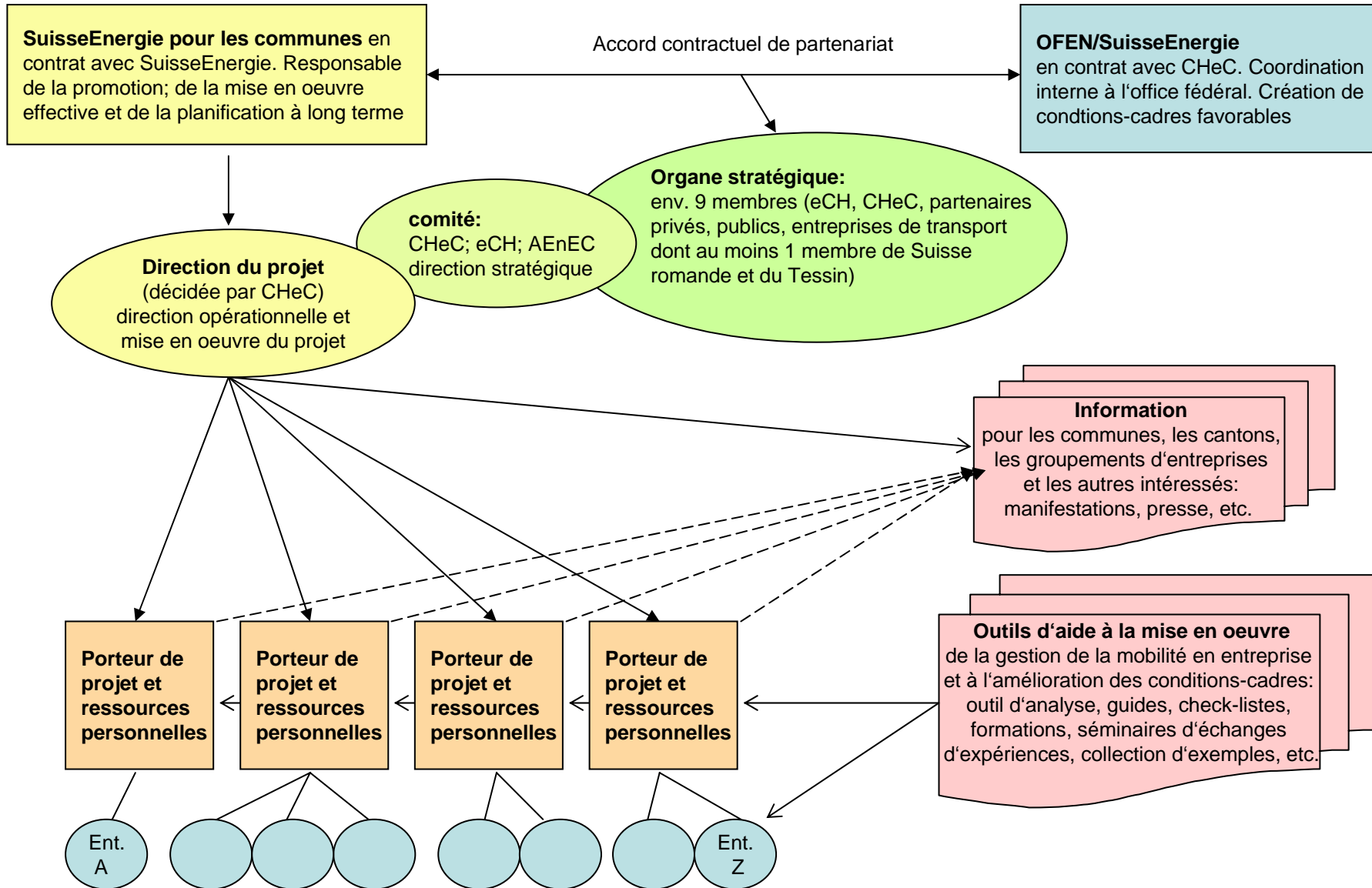
- Les porteurs de projet doivent garantir que les conseillers désignés disposent de toutes les qualifications requises dans le cahier des charges.
- Les porteurs de projet s'engagent à participer en personne aux rencontres d'échange d'expériences, ou de s'y faire représenter par leurs conseillers ou conseillères ; ils s'engagent à fournir à la direction du projet les documents ou rapports demandés. A la demande de SuisseEnergie pour les communes et contre rétribution, ils s'engagent de plus à effectuer un contrôle des résultats dans les entreprises à une date qui doit encore être définie.
- Toute publication doit mentionner que l'OFEN a aidé au financement des travaux. Lors de séances publiques et dans le cadre de la communication, il est nécessaire d'indiquer le soutien apporté par l'OFEN à travers le positionnement du logo de SuisseEnergie.
- Les porteur de projet s'engagent, dans le cadre du programme Cité de l'énergie, à œuvrer durablement dans le domaine de la politique des transports et aident SuisseEnergie pour les communes à multiplier les expériences réussies, à développer les instruments innovants et les conditions de base nécessaires pour promouvoir la gestion de la mobilité dans les entreprises.
- Les porteurs de projet apporte une contribution au moins équivalente à celle du programme national.

Soutien et contributions du programme (détails selon cahier des charges)

- Le programme offre aux porteurs de projet et aux conseillers et conseillères en gestion de la mobilité la possibilité de participer à des échanges d'expériences et à des formations spécialisées, notamment dans le domaine des systèmes de gestion standardisés et des principaux processus de gestion (en particulier les processus de contrôle et de définition des objectifs).
- Le programme procure les instruments et moyens auxiliaires nécessaires à la mise en œuvre du projet, et assure la coordination avec les autres porteurs de projet ainsi que la planification de la communication de l'OFEN/SuisseEnergie.
- En guise de participation à la constitution de l'organisme responsable, le programme prévoit une contribution de départ unique de CHF 5'000.- pour autant que le porteur du projet apporte une contribution au moins équivalente et n'a pas déjà bénéficié en tant que partenaire de la phase pilote ou de la campagne 2005 - 2008 d'une contribution de départ (détails selon cahier des charges).
- Le programme prévoit une contribution de CHF 5'000.- max. pour chaque entreprise participant au programme, cette somme est versée au porteur de projet par tranches selon des conditions définies dans le cahier des charges
- Si la direction du projet reçoit trop de demandes de participation, les communes membres de l'association Cité de l'énergie sont prioritaires.

Annexe: Structure de l'organisation

Organigramme du programme „Gestion de la mobilité dans les entreprises“



Check-list pour la soumission de projets

Merci de joindre à votre demande de participation une lettre de demande officielle signée et une description de votre programme sur plusieurs années.

La soumission d'une demande se fait sur support papier **et** électronique.
Les délais pour 2010 : le 30 mai 2010 et le 30 septembre 2010

Pour votre demande, veuillez s'il vous plaît prendre en compte les points suivants et l'exemple de budget :

1. Données précises sur le porteur de projet (nom, fonction, adresse)
Nom, fonction et adresse du signataire
Nom et adresse du responsable de projet
2. Brève description de la situation de départ et de la motivation de l'intéressé, l'objectif général et le programme prévu pour encourager les entreprises à mettre en place une gestion de la mobilité.
3. Portrait succinct du processus de mise en œuvre prévu avec un calendrier (voir l'esquisse ci-jointe du porteur de projet Burgdorf concernant l'organisation du projet).
4. Autres partenaires impliqués (données sur le partenaire et sur la forme de son implication, par ex. association économique, conférences sur le trafic, etc.).
5. Estimation du nombre d'entreprises participant au programme (ce chiffre sert de référence pour la réalisation du contrat et pour la planification du budget).
Note: La contribution par entreprise est allouée en plusieurs versements en fonction des étapes réalisées. Les partenaires s'engagent à communiquer aux entreprises participantes l'organisation du financement prévu par le programme de façon transparente.
6. Participation au contrôle des résultats à l'aide de l'outil d'analyse et d'évaluation mis à disposition par le programme (disponible sur : www.citedelenergie.ch).
7. Aperçu des coûts/du budget de la mise en œuvre avec une preuve de la contribution apportée par le futur porteur de projet. Celui-ci doit apporter une contribution au moins équivalente à la contribution allouée dans le cadre du programme.
8. Renseignements sur les qualifications des spécialistes impliqués.
Le conseil et l'encadrement des entreprises doivent être réalisés par des personnes qualifiées et expérimentées, disposant de connaissances suffisamment solides dans les domaines de la mobilité durable et des systèmes de gestion d'exploitation (normes ISO notamment), ainsi qu'en matière de mesures relatives à la mobilité (au sens large). Ces personnes doivent également être capables d'intégrer un plan de mobilité dans le système de gestion d'une entreprise.

Les informations relatives au programme sont indiquées dans le concept et dans le cahier des charges.

Tous les documents sont disponibles sur :

www.citedelenergie.ch / colonne de droite / rubrique « gestion de la mobilité en entreprise ».

Check-list pour la soumission de projets

**Exemple de budget pour la présentation d'un projet
„Gestion de la mobilité en entreprise“ (2010 – 2012)**

Coûts	Jours de service*	Coûts internes	Coûts externes	Total
Charges Porteur de projet				
Direction de projet	5	3'200.-		
Activités du Porteur de projet selon la procédure (cf. point 3 de la check-list)				
- Apéro mobilité	2	1'280.-		
- Coûts traiteur			1'480.-	
- Communication / Communiqué de presse / Prospectus	1	640.-		
- Prospectus : frais de bien et services	1	640.-		
- Séance de coordination avec les partenaires potentiels et les conseillers/représentants d'entreprises	2	1'280.-	600.-	
- Etc.				
Conseils initiaux dans 10 entreprises			8'000.-	
Participation aux événements ERFA	1	640.-		
Coordination et rapport	2	640.-	2'400.-	
Contribution en espèces aux entreprises participantes de CHF 3'500.- (exemple: 3 x 3'500.-)			10'500.-	
Total Charges Porteur de projet	13	8'320.-	22'980.-	31'300.-
Financement		Porteur de projet	Suisse Energie	
Total Coûts			31'300.-	31'300.-
Contribution de base SuisseEnergie			- 5'000.-	
Contribution pour trois entreprises, max. CHF 5'000.- par entreprise			- 15'000.-	- 20'000.-
Prestation propre Porteur de projet			- 8'320.-	
Coûts Porteur de projet			2'980.-	- 11'300.-

* Veuillez déclarer les tarifs horaires ou journaliers pour les travaux internes et les mandats externes.

Tarif interne par heure/jour:

CHF 640.-/jour (exemple)

Tarif offert pour mandataires externes:

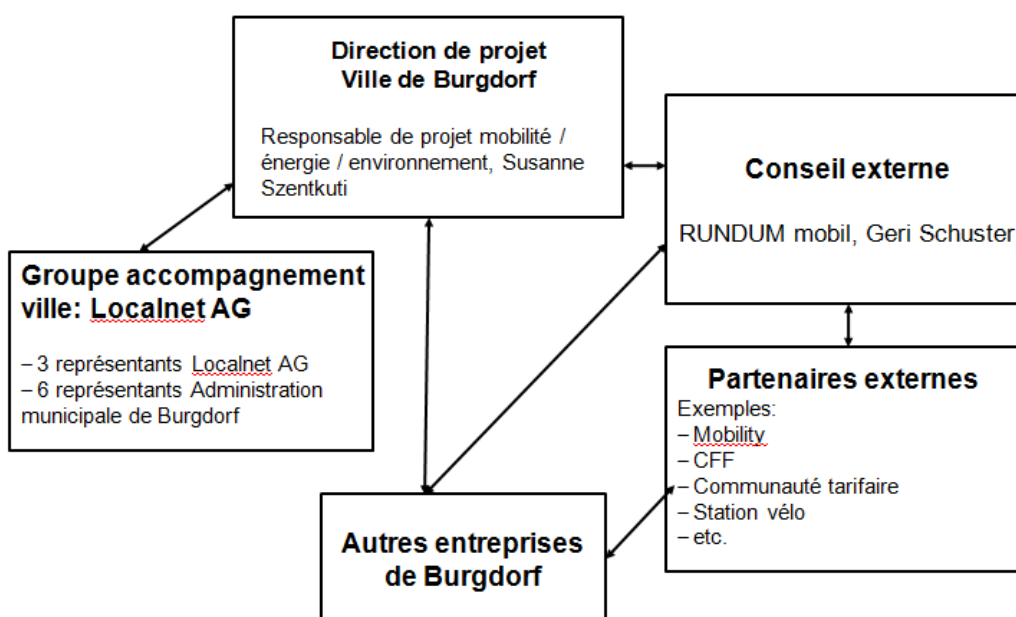
CHF 1'200.-/jour (exemple)

Check-list pour la soumission de projets

Annexe : Exemple schématique de l'organisation du projet

Extrait de la demande de la ville de Burgdorf, février 2010 (original en allemand)

5. Organisation de projet



Cahier des charges pour les porteurs de projet

Programme „Gestion de la mobilité dans les entreprises“

1. Objectif du cahier des charges et définition des porteurs de projet

Le présent cahier des charges repose sur le concept d'octobre 2008 du programme „Gestion de la mobilité dans les entreprises“. Il reprend les objectifs et les principes qui y sont formulés.

Le cahier des charges doit créer des conditions identiques pour tous les porteurs de projet, tout en définissant les exigences minimales auxquelles les projets devront satisfaire en termes de qualité et de résultats. Il vise aussi à garantir la conformité des objectifs avec ceux du concept et à apporter la preuve de l'efficacité énergétique. Tous ces éléments sont indispensables pour qu'un projet bénéficie du soutien de SuisseEnergie et de SuisseEnergie pour les communes.

2. Obligations des porteurs de projet

1. Les porteurs de projet sont les communes, les associations communales et autres groupements qui apportent une contribution au moins égale aux fonds alloués en soutien et qui projettent d'introduire la gestion de la mobilité simultanément dans plusieurs entreprises, regroupées selon des critères géographiques ou par branche, dans le cadre d'un même programme. Les porteurs de projet sont aussi des parties contractantes de SuisseEnergie pour les communes.
2. Les parties contractantes affirment leur intention de planifier et de mettre en place un programme d'au moins deux ans de qualité garantie, sur le thème de la gestion de la mobilité en entreprise. Ils attestent également leur volonté de définir, en collaboration avec la direction du projet, de nouvelles conditions-cadres orientées vers le long terme.
3. Les parties contractantes s'engagent à faire appel à des spécialistes qualifiés et expérimentés, disposant de solides connaissances en la matière (cf. Droit à une contribution), pour conseiller et soutenir les entreprises. SuisseEnergie pour les communes aide les porteurs de projet à trouver les conseillers ou conseillères adaptés et, le cas échéant, à les former en conséquence.
4. Les porteurs de projet participent en personne aux rencontres d'échange d'expériences, ou s'y font représenter par les conseillers ou conseillères auxquels ils ont fait appel. Ils mettent à la disposition de la direction du projet les documents ou rapports qu'elle leur demande. Ils s'engagent à inciter les entreprises participantes ainsi que les conseillers mandatés à utiliser l'outil d'analyse et d'évaluation mis à leur disposition pour le relevé des données, en vue des évaluations et de l'analyse des effets.
5. Toute publication doit mentionner que l'OFEN a aidé au financement des travaux. Lors de séances publiques et dans le cadre de la communication, il est nécessaire d'indiquer le soutien apporté par l'OFEN à travers le positionnement du logo de SuisseEnergie.
6. Les porteurs de projet s'engagent, dans le cadre du programme Cité de l'énergie, à œuvrer durablement dans le domaine de la politique des transports et à aider SuisseEnergie pour les communes à multiplier les expériences réussies, à développer les instruments innovants et les conditions-cadres nécessaires à l'encouragement de la gestion de la mobilité en entreprise.

3. Soutien apporté par le programme

Le programme apporte aux porteurs de projets les soutiens suivants:

- offre aux porteurs de projet et aux conseillers et conseillères en gestion de la mobilité la possibilité de participer à des échanges d'expériences et à des formations ciblées, notamment dans le domaine des systèmes de management standardisés et des principaux processus de management (en particulier les processus de contrôle et de définition d'objectifs);
- met à disposition les outils et les aides nécessaires à la mise en œuvre du projet. Parmi ces outils figure un instrument d'analyse qualitative et quantitative fonctionnant dans les langues d/f/i, qui a été testé et amélioré durant les phases précédentes;
- assure la coordination avec les autres porteurs de projet;
- propose des séances d'information destinées aux porteurs de projet, afin, d'une part, de leur fournir des informations détaillées sur le programme, de présenter et de discuter des conditions-cadres visées à long terme et, d'autre part, de stimuler des réactions menant à une amélioration constante des projets;
- met à disposition des autorités, des entreprises et des conseiller(-ères) des informations importantes telles que des outils, des exemples de bonne pratique, des adresses utiles, etc.

Les parties contractantes ayant participé à la phase pilote et à la campagne 2005-2008 sont encouragées à poursuivre leurs projets en s'appuyant sur les contacts déjà établis au sein des entreprises et en amenant d'autres entreprises à adhérer au projet, comme le prévoit le nouveau cahier des charges. Pour les nouvelles entreprises qui n'étaient intégrées ni dans la phase pilote ni dans la campagne, ce sont les mêmes conditions que pour les nouveaux porteurs de projet qui prévalent. Le droit à l'octroi de la contribution est à définir avec la direction du projet dans le contrat jusqu'à la finalisation de l'inventaire.

4. Contributions allouées aux porteurs de projet

Le programme prévoit d'une part pour le nouveau porteur de projet une contribution pour la construction du projet et verse par ailleurs au porteur de projet des contributions échelonnées pour chaque entreprise participante selon les étapes réalisées. Les porteurs de projet, qui ont déjà obtenu la contribution de départ lors de la phase pilote ou lors de la campagne 2005 – 2008, peuvent uniquement prétendre aux contributions versées par entreprise.

4.1 La contribution de départ allouée au porteur de projet s'élève à 5'000.- Fr.

L'octroi de la contribution est accordée, si

- un programme de qualité garantie est prévu et la gestion de la mobilité est introduite dans plusieurs entreprises, regroupées selon des critères géographiques ou par branche ;
- la commune d'implantation (si elle n'est pas le porteur du projet) et les prestataires de transport locaux sont associés au projet ;
- la durée du programme est d'au moins 18 mois ;

- le conseil et le soutien sont fournis aux entreprises par des spécialistes qualifiés et expérimentés, disposant de connaissances suffisamment solides dans le domaine de la mobilité durable (mobilité au sens large), dans le domaine des mesures en matière de mobilité et des systèmes de gestion d'exploitation (normes ISO notamment) ;
- le programme est lancé dans les six mois suivants la signature du contrat ;
- le porteur de projet apporte une contribution propre au moins égale à la contribution de soutien.

La contribution de départ est exigible, dès qu'une entreprise affirme de façon écrite son engagement officiel dans un programme sur plusieurs années.

4.2 La contribution par entreprise participante s'élève à CHF 5'000 max.

Le soutien financier est accordé si l'entreprise emploie au moins 50 personnes. Cette condition est également considérée comme remplie lorsque de petites entreprises voisines s'associent en groupement d'intérêts, pour autant que le groupement et la combinaison des mesures et des plans soient justifiés ;

Les contributions sont versées au porteur de projet. Les contributions sont allouées en plusieurs versements en fonction des étapes réalisées. Le versement des contributions est réparti de la manière suivante :

Une première tranche de CHF 1'000 lorsque l'inventaire est effectué, lorsque la situation initiale et les données importantes sont indiquées dans l'outil prévu par la direction du projet et lorsque le formulaire rempli et signé par l'entreprise est transmis au porteur de projet. Toutes ces données sont mises à disposition pour des évaluations anonymes.

Une deuxième tranche de CHF 3'000 dès que la décision est prise par la plus haute autorité de l'entreprise d'adopter un plan de mesures et d'intégrer la gestion de la mobilité au système de gestion de l'entreprise et qu'une première mesure qualifiée est mise en œuvre (par ex. exploitation des places de stationnement au profit de mesures d'encouragement aux modes doux et aux transports publics). Cette tranche est à exiger au plus tard le 30 juin 2012.

Une dernière tranche de CHF 1'000 lorsqu'une synthèse sur l'état de la mise en œuvre est fournie, lorsque l'outil de données (formulaire de projet) est actualisé et signé par l'entreprise et la gestion de la mobilité ancrée dans le système de gestion de l'entreprise accompagnée d'un processus d'amélioration (formation, contrôle, etc.) probant (env. 2 ans après la première tranche). Les données sur les résultats sont mises à disposition de la direction du programme pour une évaluation. La dernière tranche peut être exigée au plus tard en décembre 2012.

Les contributions sont versées aux porteurs de projet en tant que parties contractantes de SuisseEnergie pour les communes. Les porteurs de projet sont toutefois tenus de communiquer aux entreprises participantes l'organisation du financement prévu par le programme de façon transparente et s'engagent à verser directement aux entreprises une partie des contributions par étape (par ex. les tranches 1 et 3 à la remise des formulaires) ou indirectement à travers la mise à disposition d'un service de conseil.

Contact:

SuisseEnergie pour les communes
Monika Tschannen, c/o Rundum) mobil GmbH, Buchholzstrasse 7a, 3604 Thun,
Tel. 033 334 00 25, Fax 033 334 00 29, info@rundum-mobil.ch

Experts en mobilité de SuisseEnergie pour les communes

Monsieur	Balme	David	Challenge Optimum		54, rue de Lausanne	1202	Genève	022 738 13 11		david.balme@optimum.ch
Herr	Blumenstein	Andreas	Büro für Mobilität AG		Hirschengraben 2	3011	Bern	031 311 93 63		andreas.blumenstein@bfmag.ch
Monsieur	Boillat	Patrick	Transitec Ingénieurs Conseils SA		Av. des Boveresses 17	1010	Lausanne	021 652 55 55		patrick.boillat@transitec.net
Frau	Brunner	Marianne	Ernst Basler & Partner		Mühlebachstrasse 11	8032	Zürich	044 395 16 15		marianne.brunner@ebp.ch
Herr	Camenzind	Michel	Suter von Känel. Wild Ag		Baumackerstr. 42	8050	Zürich	044 315 13 90		michael.camenzind@skw.ch
Herr	Custer	Lorenzo	Studio Associati SA	CP 4046	Via Zurigo 19	6900	Lugano	091 921 01 90		custer@sasa.ch
Monsieur	de Aragao	Pedro	Cert-Aragao, Ing. Conseils		Avenue Dapples 23	1006	Lausanne	021 601 40 40		cert-aragao@bluewin.ch
Herr	De Tommasi	Roberto	Synergo	Postfach 5284	Grubenstrasse 12	8045	Zürich	043 960 77 33		detommasi@synergo.ch
Signor	Della Bruna	Paolo	Studi Associati SA	CP 4046	Via Zurigo 19	6900	Lugano	091 910 17 30		dellabruna@sasa.ch
Frau	Dvoracek	Martina	Büro für Mobilität AG		Hirschengraben 2	3011	Bern	031 311 93 63		martina.dvoracek@bfmag.ch
Monsieur	Fellay	Sébastien	mobilitée sàrl		Av. du Mail 1	1205	Genève	022 566 71 43		fellay@mobilidee.ch
Monsieur	Gasser	Philippe	CITEC Ingénieurs Conseils S.A.	CP 1711	47, route des acacias	1211	Genève	022 809 60 00		philippe.gasser@citec.ch
Frau	Hartmann	Karin	Pestalozzi & Stäheli		Aeschenplatz 2 (Turmhaus)	4052	Basel	061 361 04 04		karin.hartmann@profimobil.ch
Herr	Hartmann	Markus	Verkehrs- und Raumplanung		Schochenberg	9100	Herisau	071 352 53 39		hartmann-verkehrsplanung@bluewin.ch
Herr	Hartmann	Rudolf	Berz Hafner + Partner AG	Postfach 575	Fleiderweg 10	3000	Bern 14	031 388 60 60		r.hartmann@berz-hafner.ch
Madame	Henderson	Nathalie	CITEC Ingénieurs Conseils S.A.	CP 1711	47, route des acacias	1211	Genève	022 809 60 03		nathalie.henderson@citec.ch
Herr	Hilti	Wendel	Häseli & Hilti GmbH	Postfach 105	Turmhaus/Aeschenplatz 2	4052	Basel	061 283 00 00		wendel.hilti@profimobil.ch
Herr	Hoesli	Bruno	Hesse+Schwarze+Partner AG		Hofackerstrasse 13	8032	Zürich	044 421 38 38	079 480 29 63	b.hoesli@hsp-planer.ch
Frau	Kunz	Sandra	kunzmobil		Hinterkirchweg 6	4106	Therwil	061 721 04 47	079 355 96 30	kunzmobil@gmx.ch
Monsieur	Lovey	Julien	CITEC Ingénieurs Conseils S.A.	CP 1711	47, route des acacias	1211	Genève	022 809 60 13		julien.lovey@citec.ch
Frau	Lueithi	Claudia	luethi + partner gmbh		Friedberghöhe 17	6004	Luzern	041 420 34 43	079 531 73 59	info@luethiundpartner.ch
Herr	Masciadri	Peter	Büro für Mobilität AG		Hirschengraben 2	3011	Bern	031 311 93 67	079 343 27 39	peter.masciadri@bfmag.ch
Herr	Michel	Urs	Planum		Ankerstr. 16A	8004	Zürich	044 240 19 10	079 704 57 49	planum-zrh@bluewin.ch
Monsieur	Perina	Alex			Rue Lentelus 59	3007	Bern	031 312 59 92	078 805 76 01	a.perina@cleflausannoise.ch
Herr	Pestalozzi	Christian	Pestalozzi & Stäheli		Aeschenplatz 2 (Turmhaus)	4052	Basel	061 361 04 04	078 737 28 50	christian.pestalozzi@profimobil.ch
Madame	Renard	Aline	Transitec Ingénieurs Conseils SA		Av. des Boveresses 17	1010	Lausanne	021 652 55 55		aline.renard@transitec.net
Monsieur	Savary	Jérôme	mobilitée sàrl		Av. du Mail 1	1205	Genève	022 809 02 52		savary@mobilidee.ch
Monsieur	Schmid	Pierre-François	Transportplan		10, rue du Rhône	1950	Sion	027 322 94 64		pf.schmid@transportplan.ch
Herr	Schneider	Stefan	Planungsbüro Jud AG		Gladbachstrasse 33	8006	Zürich	044 262 11 44		schneider@jud-ag.ch
Herr	Schöbi	Daniel			Auf dem Damm 17	9000	St. Gallen	071 223 50 18	078 711 88 88	daniel.schoebi@gmx.ch
Herr	Schuster	Gerhard	Rundum) mobil GmbH		Obere Hauptgasse 20	3601	Thun	033 222 22 44		g.schuster@rundum-mobil.ch
Herr	Schwegler	Urs	Büro für Verkehrsplanung		Buomberg	8376	Fischingen	071 931 60 20		urs.schwegler@bluewin.ch
Herr	Schweizer	Thomas	Fussverkehr Schweiz		Klosbachstrasse 48	8032	Zürich	043 488 40 32	079 434 36 23	thomas.schweizer@fussverkehr.ch
Herr	Seger	Simon	Müller, Romann & Schuppisser		Birmensdorferstrasse 55	8004	Zürich	044 245 46 00		simon.seger@mrs-zh.ch
Herr	Steiner	Rolf	Verkehrsteiner		Hardeggerstrasse 12	3008	Bern	031 372 70 90	079 625 53 74	rs@verkehrsteiner.ch
Frau	Tschannen-Süess	Monika	Rundum) mobil GmbH		Buchholzstrasse 7a	3604	Thun	031 334 00 25	079 50 90 460	m.tschannen@rundum-mobil.ch
Herr	Vescoli	Peter	Geozug Ingenieure AG		Rigistr.37	6340	Baar	041 768 98 98		peter.vescoli@geozug.ch
Herr	Wälti	Martin	Büro für Mobilität AG		Hirschengraben 2	3011	Bern	031 311 93 63	079 467 99 36	martin.waelti@bfmag.ch

Les experts surlignés en jaune ont étendu leur expérience dans le cadre de la campagne "gestion de la mobilité dans les entreprises".

Experts en mobilité actifs dans le cadre de la campagne "Gestion de la mobilité dans les entreprises"

Herr	Bösch	Jürg	E.Basler & Partner AG		Mühlebachstrasse 11	8032	Zürich	044 395 16 16		juerg.boesch@ebp.ch
Frau	Burch	Myrta	Promocom Group		Forchstrasse 239	8029	Zürich	044 388 71 78	079 231 60 26	myrta.burch@promocomgroup.ch
Frau	Dürr	Beatrice	Ernst Basler & Partner AG		Mühlebachstrasse 11	8032	Zürich	044 395 16 16		beatrice.duerr@ebp.ch
Frau	Gertsch	Ursula	Rundum mobil GmbH		Buchholzstrasse 7a	3604	Thun	033 334 00 25		u.gertsch@rundum-mobil.ch
Herr	Langendorf	Reiner	ecoprocess AG		St. Karli Strasse 8	6004	Luzern	041 312 18 35		r.langendorf@bluewin.ch
Frau	Seiz	Stefanie	my step GmbH		Bahnhofstrasse 230	8620	Wetzikon	043 488 07 04		stefanie.seiz@mystep.net
Frau	Spirgi	Heidi	Profimobil Basel		Turmhaus, Aeschenplatz 2	4052	Basel	061 273 53 02		heidi.spirgi@profimobil.ch